

*Splann !*  
Ti ar vro, 3, place du Champ-au-Roy  
22200 Guingamp

Département du Finistère  
32 boulevard Dupleix  
29000 Quimper

**Objet : atteinte grave à la liberté de la presse lors de la réunion de bilan du RSA**

M. Maël de Calan,

Le 2 décembre 2025, nos journalistes Kristen Falc'hon et Chloé Richard se sont inscrits en tant que représentants de la presse locale à l'évènement de présentation du bilan du RSA, organisé par votre collectivité.

Le 3 décembre 2025, devant l'entrée du magasin Armor-Lux, ils s'entendent dire, après avoir décliné leur identité et employeur, que l'accès leur est refusé au motif qu'il s'agirait d'une « soirée privée ».

À l'entrée du parking, Kristen Falc'hon est escorté par un vigile de la société Securit'Ouest. Alors qu'il portait son matricule, en début de soirée, ce vigile ne le porte visiblement plus lors de cet « échange », durant lequel il éblouit notre journaliste avec sa lampe torche et tente de saisir sa caméra. Face aux protestations de Kristen Falc'hon, devant cette atteinte à la liberté d'informer, ce même vigile privé indique à notre journaliste que ce dernier porte atteinte à ses « droits privés » et l'invite à porter plainte, s'il le souhaite.

Le 3 décembre en soirée, *Ouest-France* et *le Télégramme* publient chacun un article relatant, de l'intérieur du magasin Armor-Lux, la présentation du bilan du RSA.

Il apparaît donc clairement que le service de communication du Département a donné des consignes et usé d'un prétexte que nous jugeons « fallacieux » pour interdire la présence de nos journalistes, pourtant dûment inscrits la veille à cet événement.

Dans le cadre de la liberté d'informer, telle que définie et protégée par la loi du 29 juillet 1881, cet événement caractérise une atteinte majeure à la liberté de la presse et à l'exercice professionnel du métier de journaliste.

Il apparaît également que des consignes ont été données au service de sécurité pour empêcher, très concrètement, notre journaliste d'interroger les participants à l'évènement comme de filmer, depuis l'extérieur, une présentation à laquelle d'autres journalistes ont eu accès.

Le recours, de la part du vigile, à la violence et la tentative de saisie de matériel professionnel sont des éléments aggravants. Ces méthodes méconnaissent la loi et sont indignes des principes de la République et d'une collectivité territoriale qu'est le Département du Finistère.

Au nom du conseil d'administration du média *Splann !*, je vous adresse donc cette ferme protestation et vous informe que nous nous réservons le droit d'informer nos lecteurs des suites que vous donnerez à ce courrier.

Raphaël Gitton  
administrateur de *Splann !*